

la comprendre. Il en ressort clairement toutefois qu'il existe en Canada une effroyable organisation de contrebandiers, qui opère dans toutes les parties du pays mais principalement sur les côtes de l'Atlantique et du Pacifique, et que, malgré des débours considérables d'argent pour entretenir une petite armée d'agents de police bien équipée, le service préventif n'a pas encore réussi à détruire le mal ni à le circonscrire suffisamment.

Je voudrais que cette Chambre comprenne bien que ce regrettable état de choses ne date pas de très loin; il n'a pas toujours existé. Durant la guerre, le Parlement du Canada a jugé à propos, sans doute, en tout cas, sage, de relever considérablement les droits d'accise et de douane sur les boissons alcooliques et sur le malt. Après la guerre les droits furent maintenus, et la contrebande entra en scène. Il me semble donc que nous sommes justifiables de conclure que la contrebande provient du droit d'accise.

Je savais, quand j'ai pris la parole sur ce sujet avant l'ajournement, je savais que les droits avaient été diminués à la dernière session; je n'ai pas mentionné la chose parce que je me disais que personne n'en ignorait et que du reste cela était facile à vérifier. On remarquera toutefois que dans sa lettre le commissaire de la Royale gendarmerie à cheval dit que les droits sont encore tellement élevés que la contrebande trouve son profit à les éluder et qu'elle continue son commerce.

C'est là un état de choses que, pour ma part, je trouve très grave. Une partie de notre population se trouve divisée en deux camps: d'un côté les contrebandiers engagés dans la fraude du fisc, de l'autre ceux qui essaient de les en empêcher. En somme, nous avons une petite guerre civile. Eh bien, est-il désirable que cela continue, s'il y a quelque moyen d'y mettre fin?

Je le répète, ce commerce ne date pas de bien loin; il se pratique depuis une vingtaine d'années. Il n'existait pas du tout auparavant. N'est-il pas naturel de croire que le retour aux droits d'autrefois y mettrait fin; que la contrebande y trouverait son coup de mort?

Il appert, d'après les rapports de presse, que la bande assignée devant les tribunaux de Montréal l'année dernière était accusée d'avoir frustré le fisc de \$5,000,000,—une certaine somme n'est-ce pas? Sans compter que ce commerce finit par faire de bien pauvres sujets d'une bonne partie de ceux qui y sont mêlés. C'est un aspect à considérer.

Lorsque le service préventif fut réorganisé il y a quelques années, feu M. Breadner et deux ou trois autres fonctionnaires convoqués devant un comité de cette Chambre exprimèrent leur avis sur les amendements que l'on

proposait d'apporter aux lois préventives. M. Breadner se dit convaincu que si ces amendements étaient adoptés son personnel serait bien plus en état de combattre la contrebande. Je fis observer alors que je ne croyais pas possible de mettre fin à ce commerce illicite tant que la perspective des bénéfices serait aussi forte. Deux ou trois ans plus tard, M. Breadner m'avoua que le service préventif ne pouvait avoir raison de bandes de contrebandiers aussi bien organisées. Je crois qu'il était un fonctionnaire capable et certainement soucieux d'accomplir son devoir. Je le répète, je ne crois pas qu'il soit possible de mettre fin à la contrebande tant que les bénéfices resteront aussi alléchants. A mon avis, le seul moyen d'y mettre fin c'est de diminuer les droits d'accise au point de faire disparaître tout bénéfice pour la contrebande.

Je ne crois pas que le trésor souffrirait de cette diminution des droits. Certaines personnes fort bien renseignées sur ce sujet estiment que 70 à 80 p. 100 des liqueurs consommées en Canada n'acquittent pas de droits. J'ignore si cette affirmation est bien digne de foi. Quant à moi la démoralisation de nos gens engagés dans ce commerce illicite m'importe davantage que les pertes du fisc.

Je prie les honorables sénateurs que la question intéresse,—et j'imagine qu'elle les intéresse tous,—je les prie de lire le compte rendu de la séance de ce jour et d'étudier la lettre du commissaire du service préventif afin de se rendre compte de la gravité du mal. Nous pourrions renvoyer la suite de la discussion à une prochaine séance.

L'honorable M. DANDURAND: La question reste ouverte.

L'honorable M. HUGHES: Oui, J'ai reçu ce matin du président de la Canadian Seamen's Association, de Vancouver, une lettre me remerciant d'avoir saisi le Sénat de cette question et me disant que la contrebande à Vancouver se pratique sur une échelle effrayante. Je ne crois pas que ce soit exactement le mot du signataire, mais...

L'honorable M. DANDURAND: C'est un équivalent.

L'honorable M. HUGHES: Oui, un équivalent. Les premiers ministres et procureurs généraux de deux provinces des prairies m'ont écrit également pour me féliciter et me dire qu'ils souhaitent que le Parlement prenne dès cette session quelque mesure en vue de tâcher de réduire sensiblement le mal. Nous nous plaignons que l'autre Chambre ne se presse pas de nous envoyer des lois à réviser. Pourrait-on mieux employer notre temps qu'à enquêter cette très grave situation. La pièce